

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14/12/2022
(Articles L.2121-25 du CGCT)

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 19 octobre 2022 :
Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 10 novembre 2022.

N° de la délibération	Objet de la délibération	Vote du conseil municipal
048-2022	Décision modificative n°3 : Budget principal	Approbation à l'unanimité
049-2022	Acceptation du fonds de concours octroyé par Monts d'Arrée Communauté	Approbation à l'unanimité
050-2022	Demande de D.E.T.R. dans le cadre du projet de transformation de l'école des filles en halle ouverte	Approbation à l'unanimité
051-2022	Demande de D.E.T.R. dans le cadre de la réhabilitation du réservoir d'eau de Kermenguy	Approbation à l'unanimité
052-2022	Validation d'une convention entre la commune et le Département portant soutien à la lecture publique sur le territoire communal pour une bibliothèque ou une médiathèque	Approbation à l'unanimité
053-2022	Tarifs communaux 2023	Approbation à l'unanimité
054-2022	Tarifs de l'eau et de l'assainissement 2023	Approbation à l'unanimité
055-2022	Ouverture des quarts de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2023	Approbation à l'unanimité
056-2023	Décision modificative n°1 : Budget service des eaux	Approbation à l'unanimité
057-2022	Approbation des 7000€ alloués par l'AFAF de Plouyé pour les travaux réalisés en 2022 par la commune de Plouyé	Approbation à l'unanimité

058-2022	Extinction partielle de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1 ^{er} janvier 2023	Approbation à l'unanimité
----------	--	---------------------------

Information (ne faisant pas l'objet d'un vote) : délégation consentie par le conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. (Code général des collectivités territoriales).

Résumé : Monsieur le Maire a indiqué avoir effectué la réception de fin de chantier pour la rénovation thermique de l'école. Dès la rentrée de janvier, les élèves devraient ainsi prendre possession des nouveaux locaux.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Plouyé, le 15 décembre 2022

